

Concours d'idées «Engagement bénévole»

Directives

Introduction

Dans le cadre de l'initiative participative, la Direction Société et culture de la Fédération des coopératives Migros (ci-après «Pour-cent culturel Migros») encourage des projets, dont les points forts thématiques changent chaque année. En 2026, proclamée Année internationale des volontaires par les Nations Unies, le bénévolat sera au cœur de l'attention.

Avec le concours d'idées «Engagement bénévole», le Pour-cent culturel Migros soutient les organisations qui renforcent le bien-être de leurs bénévoles à travers un projet.

Le Pour-cent culturel Migros recherche des associations, organisations et initiatives qui souhaitent améliorer les conditions-cadres et la collaboration avec leurs bénévoles. Les bénévoles qui se sentent bien ont en effet plus de plaisir à exercer leur activité et s'engagent à plus long terme.

Le Pour-cent culturel Migros soutient 15 projets avec des contributions de soutien comprises entre CHF 10 000.- et CHF 30 000.-. Cette aide donne du temps et de l'espace pour développer la coopération avec les bénévoles et renforcer leur bien-être.

10 séances de coaching d'une valeur de CHF 2500.- chacune seront par ailleurs tirées au sort. Tous les projets soumis qui remplissent fondamentalement les critères de soutien peuvent participer à ce tirage au sort.

L'appel à projets pour le concours d'idées est ouvert du 16 mars au 10 mai 2026.

Contact

Votre interlocutrice pour toute question relative à cet appel à projets est Katrin Gehring (katrin.gehring@mgb.ch), responsable de thème et de projet Affaires sociales, Direction Société et culture, Fédération des coopératives Migros.

Dispositions

A) Critères de soutien

Critères formels

Organisme responsable du projet

- La requête est déposée par un organisme responsable à but non lucratif et d'utilité publique (p. ex. une association, fondation, coopérative).
- Les organismes du secteur public ne peuvent solliciter une contribution de soutien que conjointement avec une organisation à but non lucratif.
- L'organisme responsable du projet a son siège en Suisse et s'adresse, par le biais de ses activités, à la population vivant en Suisse.
- Il est géré selon les [principes de bonne gouvernance](#) (transparence, équilibre des pouvoirs, efficacité).
- L'organisme responsable existe depuis au moins 3 ans.

Collaboration de l'organisme responsable avec des bénévoles

- L'organisme responsable collabore avec au moins 30 bénévoles, qui s'engagent régulièrement et pendant plusieurs mois
- une personne est chargée de la coordination des bénévoles et travaille elle-même bénévolement ou occupe à cet effet un poste à max. 50%.

Financement

- Une contribution de soutien comprise entre CHF 10 000.- et CHF 30 000.- est demandée au Pour-cent culturel Migros.
- Le budget est réaliste et transparent. Les autres recettes (en espèces ou en nature) dont l'organisme responsable dispose pour le projet sont visibles.

Cadre temporel

- Le projet décrit dans la requête débute au plus tard en janvier 2027. Les étapes du projet décrites doivent être mises en œuvre dans un délai de 18 mois.
- Les projets qui sont déjà terminés ne sont pas soutenus. Pour les projets déjà en cours, une évolution claire doit être visible.

Intégralité de la documentation

- Le formulaire de requête en ligne doit être dûment rempli. Tous les documents requis doivent être soumis:
 - formulaire de requête en ligne avec budget du projet
 - statuts (pour les associations)
 - dernier rapport annuel et comptes annuels (si disponibles)
 - organigramme (ou liste de toutes les personnes faisant partie du comité, du conseil de fondation, de l'équipe ou de la direction)
 - organisation du projet (personnes impliquées et leurs rôles)
- Documents complémentaires pouvant être soumis:
 - votre propre description du projet
 - votre propre budget
 - présentation, photos ou autres documents relatifs au projet

Critères relatifs au contenu et à la qualité

Objectif du projet

Le projet vise à apporter des changements dans l'un des deux ou dans les deux domaines suivants:

Domaine A: renforcement du bien-être des bénévoles, par exemple à travers:

- sentiment de communauté et d'appartenance
- liberté et autodétermination
- les attentes et les compétences des bénévoles correspondent aux tâches à accomplir
- le sentiment d'avoir un impact
- trouver du sens à son activité
- reconnaissance et valorisation
- développement personnel

Domaine B: réduction des contraintes, par exemple:

- charge temporelle trop importante
- stress émotionnel ou social, comme les conflits ou conversations difficiles
- pression de la performance ou trop grande responsabilité
- charge de travail trop importante
- manque de connaissances ou de compétences
- structures peu claires ou manque de communication
- absence d'accompagnement et de personnes de contact

Impact

- La démarche s'appuie sur les besoins d'amélioration identifiés. Le projet doit permettre d'améliorer la collaboration avec les bénévoles et de renforcer leur bien-être.

Mise en œuvre

- Les objectifs et les étapes sont clairement définis.
- La planification du projet doit être réaliste et réalisable.

Procédure

- La façon de procéder dans le cadre du projet est décrite de manière compréhensible: observation de la situation actuelle, élaboration d'idées en vue de trouver des solutions, mise en œuvre et vérification des résultats.

Implication des bénévoles

- La perspective des bénévoles est prise en compte systématiquement. Les bénévoles participent à la planification et à la mise en œuvre du projet.
- Pour la préparation de la requête, un échange a eu lieu avec des bénévoles afin de connaître leur point de vue et d'entendre directement ce qui influence de manière positive leur bien-être, ce qui devrait être amélioré et quels aspects sont perçus comme contraignants.

Critères non obligatoires, mais évalués de manière positive:

Si un grand nombre de bons projets sont déposés, les critères positifs ci-dessous peuvent constituer un avantage.

- **Mise en réseau:** l'organisme responsable échange avec d'autres organisations et personnes dans le but de bénéficier de leurs expériences et de s'inspirer de leurs approches et solutions potentielles.
- **Solution innovante:** le projet tente d'aborder les défis existants d'une manière inédite. D'autres organisations peuvent ensuite tirer les enseignements de ses expériences et en profiter.

Critères pour participer au tirage au sort d'une séance de coaching de projet

- Respect de tous les critères formels
- Bon projet pour renforcer le bien-être des bénévoles conformément aux critères relatifs au contenu et à la qualité
- Aucun critère d'exclusion identifié
- Pas de soutien via la contribution aux projets de l'initiative participative
- Consentement à la participation au tirage au sort

Critères d'exclusion**Les contenus suivants ne sont pas soutenus:**

- pures activités de remerciement à l'intention des bénévoles (p. ex. apéritifs, cadeaux)
- frais d'exploitation généraux sans lien avec le projet
- simples projets d'infrastructure sans lien avec le projet (p. ex. achat d'appareils ou de logiciels)
- événements uniques
- aide financière au cas par cas
- projets ou organisations qui servent à véhiculer des objectifs idéologiques, non démocratiques ou contraires à l'éthique

Ces organismes responsables ne sont pas soutenus:

- particuliers
- projets et organisations à but lucratif
- institutions publiques sans coopération avec une organisation à but non lucratif
- projets à l'étranger

B) Dispositions relatives aux demandes multiples

- Une seule demande par organisme responsable peut être soutenue dans le cadre de cet appel à projets.
- Seuls les projets qui ne bénéficient pas déjà d'autres contributions de soutien de la part du Pour-cent culturel Migros en 2026 peuvent être soutenus. Sont exclus les

outils de promotion suivants: coaching, espace de projet, Mini-Grants de «ici. ensemble.», repas de remerciement.

C) Communication de la décision de soutien

- Vous recevrez la réponse définitive à votre requête par écrit:
 - information d'une décision négative après examen du projet par le jury: mi-juillet 2026
 - information relative à la participation au vote: mi-juillet 2026
 - information relative au soutien accordé au projet: mi-septembre 2026
 - information relative au tirage au sort d'une séance de coaching: mi-septembre 2026
- La décision est communiquée par écrit via e-mail, elle est définitive et ne doit pas être motivée. Il n'existe aucun droit à une contribution de soutien et tout recours est exclu.

Points importants

- Vous acceptez que le Pour-cent culturel Migros permettent à la population de voter pour votre idée sur engagement.migros.ch.
- Si votre projet figure parmi les 25 projets sélectionnés et participe donc au vote public, vous nous autorisez de parler de votre projet et de son organisme responsable sur différents canaux Migros. Si possible, vous nous mettez des photos à disposition. Les projets qui ont fait partie de la sélection finale, mais qui ne sont pas soutenus à l'issue du vote, reçoivent une indemnité de CHF 2000.- pour leur participation au vote de la part du Pour-cent culturel Migros.

D) En cas d'octroi d'une contribution de soutien: principales obligations des organisations soutenues

Prestations

- Si votre projet est sélectionné et soutenu, vous vous engagez à fournir les prestations mentionnées dans le dépôt de demande et à mettre en œuvre les activités décrites. Si des problèmes ou des retards surviennent dans la mise en œuvre du projet, rendant la réalisation telle qu'elle était convenue impossible, vous devez en informer le Pour-cent culturel Migros. Nous chercherons alors une solution ensemble. Dans le cas d'une utilisation abusive des contributions de soutien, le Pour-cent culturel Migros est en droit d'en exiger le remboursement total ou partiel.
- Les représentant-es des projets soutenus (y compris 1 à 2 bénévoles) participent à un événement de mise en réseau d'une demi-journée (Espace de projet) au début et à la fin de la période de soutien. Une indemnisation de CHF 1000.- par organisme responsable et événement est versée à cet effet.
- Vous acceptez de mettre à disposition du Pour-cent culturel Migros les retours et enseignements récoltés dans le cadre de ce projet.
- Environ six mois après le lancement de votre projet, un entretien téléphonique avec le Pour-cent culturel Migros permettra de tirer un bilan intermédiaire.

- À la fin de la période de soutien, vous remettrez un bref rapport final. Vous recevrez de plus amples informations par e-mail et un modèle vous sera mis à disposition à cet effet. Le rapport final comprend également des retours de vos bénévoles.

Communication

- Vous vous engagez à intégrer le logo du Pour-cent culturel Migros bien en vue dans votre communication en ligne et hors ligne. Les détails concernant le branding, la formulation et l'intégration rédactionnelle sont disponibles sur <https://engagement.migros.ch/fr/contact-medias-logos>. Le ou la partenaire de soutien s'engage à respecter ces directives.
- Sur tous les supports de communication, la distinction visuelle et textuelle entre le soutien du Pour-cent culturel Migros et les éventuel-les autres partenaires et sponsors doit être claire.
- Vous accordez au Pour-cent culturel Migros le droit de communiquer sur le projet soutenu et, dans l'esprit d'une culture d'apprentissage ouverte, de thématiser publiquement aussi bien les succès du projet que les enseignements ou les changements d'orientation.
- Le cas échéant, vous vous engagez à mettre à disposition gratuitement des images de votre projet à des fins de communication. Vous veillez à ce que tous les droits nécessaires à leur utilisation par le Pour-cent culturel Migros soient disponibles (en particulier le consentement des personnes représentées) et à ce qu'aucun droit de tiers ne soit violé. Toute mention éventuelle ou intégration rédactionnelle se fera après vous avoir consulté-e, la souveraineté rédactionnelle du Pour-cent culturel Migros restant cependant garantie. Le Pour-cent culturel Migros n'est pas tenu d'intégrer le projet soutenu dans sa propre communication.
- Vous autorisez le Pour-cent culturel Migros à communiquer à son entière discrétion sur la contribution de soutien et sur les prestations fournies dans le cadre de son soutien, même après la fin du projet (et ce sans dédommagement supplémentaire).

E) En cas de réponse positive: principaux devoirs du Pour-cent culturel Migros

- Versement de la contribution de soutien accordée. En cas d'imposition à la TVA: le montant s'entend hors taxes. Veuillez informer le Pour-cent culturel Migros si votre organisation est assujettie à la TVA.
- Le paiement est effectué en une seule tranche.

F) Assurance

- L'organisme responsable du projet porte l'entière responsabilité des assurances contre tout type de risque (p. ex. accident, maladie, responsabilité civile) et se charge du paiement des cotisations sociales et autres charges sociales pour d'éventuel-les employé-es et/ou prestataires externes.